



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

commerce et artisanat

Question écrite n° 74412

Texte de la question

Mme Geneviève Levy attire l'attention de M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales sur la nécessaire recherche d'un nouveau dynamisme économique pour les commerçants, artisans, professions libérales et petites et moyennes entreprises, notamment dans le cadre des relations avec le monde bancaire. Des propositions ont été faites, notamment en faveur de la suppression de la notion de taux d'usure pour les crédits professionnels ; pour ce faire, il est proposé de créer un moratoire sur les dispositions envisagées dans le projet de loi sur les PME, dans l'attente de mieux en connaître les effets à moyen terme sur les entreprises sociétales. Aussi, elle serait heureuse de connaître les orientations choisies dans ce domaine et désire connaître ses intentions à ce sujet.

Texte de la réponse

La législation sur l'application du taux d'usure a été modifiée en deux temps. Tout d'abord, la loi n° 2003-721 du 1er août 2003 pour l'initiative économique a sorti du champ d'application de la législation sur l'usure les prêts accordés aux personnes morales se livrant à une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale, à l'exception des seuls découverts en compte. Ensuite, l'article 7 de la loi n° 2005-882 du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises a étendu cette mesure aux prêts consentis aux entrepreneurs individuels pour leurs besoins professionnels, toujours à l'exclusion des découverts en compte. Afin d'apprécier l'impact de la suppression du taux d'usure sur les modalités de financement des petites entreprises, ces dispositions feront l'objet d'un rapport de la Banque de France qui devra être transmis à l'Assemblée nationale et au Sénat avant le 31 décembre 2006.

Données clés

Auteur : [Mme Geneviève Levy](#)

Circonscription : Var (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74412

Rubrique : Politique économique

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat et professions libérales

Ministère attributaire : PME, commerce, artisanat et professions libérales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 septembre 2005, page 8885

Réponse publiée le : 18 octobre 2005, page 9779